

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: ANTIMOUSSE MC 61
Code du produit	: 542610111
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	: Antimousse

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NEOCHIMIE
5 RUE ANTOINE BALARD - P.A. DU VERT GALANT
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE - FRANCE
T 33 (0)1 34 40 33 10 - F 33 (0)1 34 64 06 60
fds@neochimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : +33.(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Liste complète des phrases H : voir en section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures oxygénés	(N° CAS) 98072-31-2 (N° CE) 308-482-7 (N° REACH) 01-2119489054-35	<70	Non classé
octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition	(N° CAS) 68526-89-6 (N° CE) 271-237-7 (N° REACH) 01-2119486463-31	<70	Skin Sens. 1B, H317
Octyl alcohol	(N° CAS) 68609-68-7 (N° CE) 271-832-1 (N° REACH) 01-2119485030-49	<10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Premiers soins après inhalation	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/...
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
-------------------	--------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Attention : ce produit peut rendre le sol glissant.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) .
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel.
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver hors de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Informations sur le stockage en commun : Ne pas entreposer à proximité des oxydants.
- Lieu de stockage : Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	116,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	411,4 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	87 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	4000 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	400 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,25 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l
PNEC (informations complémentaires)	
libération sporadique	1 mg/l
Octyl alcohol (68609-68-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	8 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	59 mg/m ³
PNEC (Eau)	

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Octyl alcohol (68609-68-7)	
PNEC aqua (eau douce)	0,034 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0034 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,34 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,0792 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,00792 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0846 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	33,3 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	16,55 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation suffisante des zones de stockages et des lieux de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: blanc, jaune clair.
Odeur	: Légèrement caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -10 °C
Point d'ébullition	: 220 °C
Point d'éclair	: > 125 °C
Température d'auto-inflammation	: > 220 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,88
Solubilité	: Le produit se disperse dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 300 mPa.s 20°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)

DL50 orale	> 5000 mg/kg
------------	--------------

DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
--------------------	--------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,04 mg/l/4h
----------------------------	----------------

Octyl alcohol (68609-68-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5400 mg/m ³
----------------------------	--------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (96 h) <i>Oncorhynchus mykiss</i> . Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
----------------	--

CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/kg (14 j) , <i>Eisenia foetida</i>
-------------------------------------	--

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (48 h) Daphnia magna. Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l Microorganismes/Effet sur la boue activée:
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72 h) (taux de croissance), Desmodesmus subspicatus. Le produit est faiblement soluble dans le milieu d'essai. Test réalisé sur un éluat. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
NOEC (aigu)	125 mg/l Brassica napus

Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)

Indications complémentaires	Toxicité Aigue (96h sur Oncorhynchus Mykiss) LLO = 100 mg/l; Toxicité Chronique (28j sur Daphnia Magna) NOELR = 9.7 mg/l
-----------------------------	--

Octyl alcohol (68609-68-7)

CL50 poisson 1	50 mg/l Danio Rerio - 96h
CE50 Daphnie 1	38 mg/l Crustacea: Daphnia magna - 48h
EC50 72h algae 1	35 mg/l Algae: Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	80 - 90 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j)

Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	33 %

Octyl alcohol (68609-68-7)

Biodégradation	30 - 35 % 28 jours
----------------	--------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

octène, produits d'hydroformylation, fraction à haut point d'ébullition (68526-89-6)	
Log Kow	(25 °C) 3,4 - 3,8
Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.

Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)

Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.
------------------------------	---------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)	
Ecologie - sol	Peu soluble est susceptible de flotter de l'eau vers la terre. Possibilité de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances listées dans les restrictions de l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

ANTIMOUSSE MC 61

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Voir fiche technique pour des informations détaillées. Les spécifications et les informations techniques du produit peuvent être obtenues chez votre fournisseur.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie. Les conditions ou méthodes de maintenance, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Cette version n'est pas une traduction officielle du document original. Cette traduction est fournie à titre d'information seulement.